

SA au capital de 5 184 626 euros SIEGE SOCIAL : 5, rue de Chazelles – 75017 Paris 514 197 995 R.C.S. Paris

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES visés par les articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce

Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2024

		Je soussigne(e),
MLLE M. I Prop. dema 11 ju	Nom	
	Prénom	
	Adresse	
	Adresse électronique	
	opriétaire de Actions¹ de la société Ecoslops SA	
		e documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte du u'ils sont visés par les articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce
		Fait à, leSignature

Cette demande est à retourner à : info.esa@ecoslops.com ou à ECOSLOPS – 5 rue de Chazelles – 75017 Paris

¹ Joindre une attestation d'inscription en compte pour les actionnaires au porteur.

Avis

Conformément à l'article R.225-88 alinéa 3 du Code de Commerce, les propriétaires d'actions nominatives peuvent par une demande unique obtenir de la société l'envoi des documents de renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail), ainsi que, le cas échéant, l'adresse électronique. A cet égard il est précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente-cinq jours au moins avant la date de l'insertion de l'avis de convocation mentionné à l'article R. 225-67, soit par voie postale, soit par voie électronique.